ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pharmacie

Question écrite n° 4162

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le devenir d'une équipe performante de Toulousains qui travaille pour le laboratoire Mérial, spécialisé dans les vaccins pour animaux. En effet, à la suite de la création de cette société, fusion de deux groupes pharmaceutiques, le français Rhône-Poulenc et l'américain Merck, un projet de délocalisation de certains secteurs d'activités est à l'ordre du jour. Concernant Toulouse, cette activité recherche et développement serait redéployée aux Etats-Unis, privant d'emplois 65 salariés et menaçant même à terme l'ensemble du site de Toulouse. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour préserver l'activité des salariés de Mérial, sachant qu'ils sont à l'origine du produit qui a fondé le succès de l'entreprise.

Texte de la réponse

Dans ce secteur industriel, comme dans l'ensemble des industries de santé, l'augmentation des coûts de recherche-développement et la mondialisation du lancement des produits conduisent à une multiplication des concentrations d'entreprises. Bénéficiant d'une complémentarité de répartition géographique des implantations ainsi qu'en matière d'activités (vaccins, médicaments,...) de ses deux maisons d'origine, Mérial constitue le leader mondial de son domaine, et pourra financer une activité de R & D de l'ordre de 600 millions de francs par an, basée sur les compétences en chimiothérapie de Merck et celles en chimiothérapie et en biologie de Rhône Mérieux. C'est dans ce contexte que la direction de Mérial a souhaité transférer les activités de développement (66 personnes) situées sur le site industriel de Toulouse (270 personnes) aux Etats-Unis, afin de rassembler ce type d'activités sur un seul site. Les personnes concernées par ce transfert, qui venaient d'achever avec succès le développement dans le domaine vétérinaire d'une molécule issue de la recherche du groupe Rhône Poulenc et prometteuse en terme de chiffre d'affaires engendré, ont vivement réagi à cette annonce. Les informations données depuis, dans le cadre des procédures réglementaires et au cours de réunions régulières avec les représentants du personnel, ont permis, d'après les éléments communiqués à mon département, une reprise du dialogue social en particulier en ce qui concerne les modalités de ce transfert, les propositions possibles de reclassement tant sur le site de Toulouse que sur d'autres sites de Mérial, ou dans le cadre du groupe Rhône Poulenc, et enfin l'ensemble des mesures permettant l'accompagnement de ce plan. Le secrétariat d'Etat à l'industrie, en liaison avec le ministère de l'emploi et de la solidarité, continuera de suivre ce dossier avec une attention particulière.

Données clés

Auteur : M. Dominique Baudis
Circonscription : Haute-Garonne (1re circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4162
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : industrie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE4162

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3271
Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4671